

## 1 Synthèse de l'EIE

La présente étude concerne l'étude d'impact stratégique sur l'environnement du projet de la ville nouvelle "Tamesna".

Ce projet aura des retombées bénéfiques d'ordre économique et social de grande importance sur la région. On cite :

- La résorption de nombreux bidonvillois de Temara (4000), Rabat (2000) et de la totalité des bidonvillois de Sidi Yahya des Zaers (4000), soit 10.000 ménages ainsi que les répercussions environnementales et sociales qui leur sont liées;
- La création de postes d'emplois temporaires pendant la période des travaux ainsi que des postes permanents au sein des activités commerciales et industrielles de la nouvelle ville.
- Le développement économique de la zone par la création des conditions et des structures d'accueil qui vont dynamiser l'activité économique locale.

Par conséquent, ce projet permettra d'améliorer les conditions de vie de milliers d'habitants et de rehausser l'image urbanistique de cette partie de la région de la capitale nationale.

Malgré l'impact positif très important de ce projet, il aura quelques répercussions négatives maîtrisables si les mesures nécessaires sont prises en compte. En effet, ce projet s'inscrit dans une zone écologiquement sensible où plusieurs éléments opposent une sensibilité forte au projet notamment les cours d'eau, la nappe phréatique, les terres agricoles et le réseau routier.

- Ainsi, l'hydrologie locale peut être perturbée par le projet, en raison de la modification du régime d'écoulement, les phénomènes d'érosion, de sédimentation et par la modification de la qualité chimique et bactériologique des eaux superficielles surtout que l'Oued Ykem est le récepteur des eaux usées traitées de la ville nouvelle.
- La nappe phréatique dans la région d'étude est fortement vulnérable à la pollution et pourra être affectée, pendant les travaux, par la mauvaise gestion du chantier (déversement des hydrocarbures, des produits chimiques et par le lixiviat des déchets). Pendant l'exploitation du projet, le niveau piézométrique de la nappe risque de diminuer par l'augmentation des surfaces imperméables (zones bâties).
- L'impact du projet sur la population se manifestera par le risque d'affecter leur santé par les différents types de pollutions engendrées par les travaux, et le déséquilibre social dans la région.
- Le site du projet est limitrophe, dans sa partie Nord, de la forêt Mkhinza. L'occupation de la ville et les aménagements préalables entraînera la

suppression d'une parcelle des arbres d'Eucalyptus et exercera une pression sur la forêt de chêne liège.

- Le projet de noyau la nouvelle ville "Tamesna" sera réalisé sur une assiette foncière de 840 ha d'anciennes fermes de la SODEA. Ces terres seront converties de leur fonction initiale en milieu bâti.
- Le paysage du périmètre d'étude se caractérise par l'absence d'activités industrielles et urbaines et par son caractère rural. L'implantation de la nouvelle ville modifiera ce caractère naturel et le transformera en une zone urbaine.
- L'occupation de la ville nouvelle augmentera de manière significative le nombre de véhicules liés au déplacement des habitants et des marchandises ce qui pourra perturber la circulation dans le réseau routier de la région et affecter la qualité de l'air par les gaz d'échappement.
- Le renforcement des capacités des responsables de la future ville, des représentants de la population (élus locaux et ONG) et la sensibilisation environnementale des différents intervenants dans le projet constituent une mesure primordiale dans la conservation de l'environnement.
- L'impact sur les eaux superficielles et souterraines peut être atténué par :
  - Une gestion rigoureuse des chantiers, notamment en période des crues de l'oued Ykem
  - Une gestion des eaux usées et des déchets solides
  - Création des espaces verts dans la nouvelle ville.
- L'impact du projet sur la faune et la flore de la région sera minimisé par l'accélération de la cadence des travaux et leur minimisation en période des crues. La dégradation potentielle de la forêt de chêne liège est inévitable par la fréquentation de la population.
- La perturbation de la circulation dans le réseau routier de la région sera atténuée par le renforcement du réseau routier de la région par le ministère de l'équipement et du transport.
- La qualité de l'air et les nuisances sonores seront améliorées par l'arrosage fréquent des zones d'émanation des poussières.
- Le réaménagement des aires de travail vise à minimiser l'impact visuel du chantier sur le paysage en remettant les sites à leur état initial. Selon les paysages traversés, des travaux de réaménagement seront exécutés: plantation, remodelage du relief, réhabilitation des chemins d'accès, reboisement de superficie équivalente à celle déboisée pour les besoins du projet.

La perte d'une grande surface de terres agricoles constitue l'impact résiduel majeur qu'il faut considérer comme le « prix » environnemental à payer pour le développement économique et social de la région et du pays.

Les impacts identifiés sont répartis dans le temps, à savoir la période d'aménagement du site et la période de construction et la période (la plus longue) d'occupation de la ville.

Le bilan environnemental global est jugé en faveur du projet de Tamesna en raison de son caractère très fortement social, par conséquent environnemental, et les possibilités d'atténuation des impacts négatifs identifiés.